

COLLÈGE

PROGRAMMES 2016

SOMMAIRE

Analyses et enjeux	p. 3
Arts plastiques	p. 5
Éducation musicale	p. 8
Éducation aux médias et à l'information	p. 12
Enseignement moral et civique	p. 15
Français	p. 17
Histoire des arts	p. 22
Histoire-Géographie	p. 24
Langues et cultures de l'Antiquité : projet de programme	p. 28
Langues vivantes et régionales	p. 31
Mathématiques	p. 35
Physique-Chimie	p. 39
Sciences de la vie et de la Terre	p. 43
Technologie	p. 46
Éducation physique et sportive	p. 51
Pour se syndiquer	p. 53

PROGRAMMES 2016

ANALYSES ET ENJEUX

Le ministère a publié les nouveaux programmes⁽¹⁾ des cycles 3 (CM1 CM2 Sixième) et 4 (Cinquième, Quatrième, Troisième) à l'issue d'un long processus d'élaboration au cours duquel, à partir des consultations qu'il a menées auprès des collègues en parallèle des consultations ministérielles, le SNES-FSU n'a cessé de proposer des améliorations aux projets élaborés par le CSP⁽²⁾.

Le SNES-FSU a obtenu que ces programmes sortent de la logique du socle de 2006 (double prescription socle/programmes) mais le travail du CSP a été percuté par la marche forcée du ministère pour imposer la réforme « collège2016 » dont le SNES-FSU demande l'abrogation : logique curriculaire s'appuyant sur la mise en place des cycles triennaux, intégration des EPI rajoutés après coup et mise en œuvre simultanément sur tous les niveaux du collège à la rentrée 2016.

Difficultés sur le terrain

La première conséquence en est le manque de repères annuels dans la plupart des disciplines. Les enseignant-e-s seront ainsi contraint-e-s, dans un temps très court, à s'approprier tous les programmes et à construire des cours sur tous les niveaux la même année. Ils risquent d'être submergés par la multiplication des réunions et autres conseils imposés par la réforme pour répartir les contenus par année, concevoir et mettre en place les EPI, et définir localement les modalités d'évaluation. Comment bien faire son travail dans ces conditions ? Comment lutter contre les

inégalités déjà fortes entre les établissements ? Comment les élèves qui changeront d'établissement en cours de cycle pourront-ils s'y retrouver avec des progressions annuelles qui risquent d'être différentes suivant les établissements ?

Quant aux manuels scolaires, certains seront écrits par cycle, certains présenteront une répartition annuelle des programmes de cycle (confiée aux éditeurs) et d'autres présenteront uniquement des ressources. Ils ne seront pas tous prêts pour la rentrée et ne pourront pas tous être financés...

Des points contestables

Si la plupart des programmes ont été nettement améliorés suite aux différentes consultations, des problèmes importants impactant davantage certaines disciplines demeurent :

- ▶ L'orientation des programmes d'histoire-géographie, technologie, EPS et EMI est contestable (voir encadré sur le CSP et les GEPP⁽³⁾).
- ▶ Les programmes des cycles 3 et 4 manquent d'articulation entre eux.
- ▶ Certains programmes du cycle 3 correspondent mieux aux spécificités de l'école primaire, d'autres à celles du collège, ce qui montre bien le caractère inopérant d'un cycle à cheval.
- ▶ Certains programmes ont des repères de progressivité trop imprécis ou sont relativement flous concernant les connaissances à acquérir et/ou le niveau de maîtrise de certains concepts, ce qui risque de renforcer les inégalités.

Suite page 4 ▶

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DES PROGRAMMES ET LES GEPP

Le Conseil supérieur des programmes, installé par Vincent Peillon en 2013 suite à la loi d'orientation, est un organisme indépendant des inspections générales et de l'exécutif, dont la création répond à une demande de transparence dans le processus d'élaboration des programmes d'enseignement. Le SNES-FSU a soutenu cette nouvelle instance afin qu'elle puisse impulser un processus novateur d'élaboration et de conception des contenus à enseigner.

Dès 2012, le SNES-FSU avait été à l'initiative d'un appel « pour une autre méthode de construction des programmes scolaires » afin que leur écriture soit faite de manière plus démocratique, plus transparente et plus respectueuse de l'expertise enseignante, et plus conforme à l'intérêt des élèves.

Les projets de programmes ont été élaborés par les GEPP, composés d'enseignant-e-s, d'IPR, d'IG, de chercheurs..., qui ont commencé à travailler fin 2014, après un travail du CSP sur le socle commun de connaissances, de compétences et de

culture, « programme des programmes », et sur la charte des programmes : <https://www.snes.edu/Charte-des-programmes-un-pas-vers.html>

La composition des GEPP a été très inégale tant au niveau de leurs responsables que de leurs membres. Certains groupes ont fonctionné avec très peu de personnes et ont été constitués de manière totalement opaque, certains ont dû faire face à des lobbies divers et ont été contraints de revoir totalement les projets de programmes – ou bien ont été dessaisis de l'écriture finale – alors que la profession n'avait pas invalidé les orientations prises : c'est le cas particulièrement en histoire-géographie, technologie, EPS et EMI.

Des groupes de travail plus larges et pluriels sont à l'avenir nécessaires, en particulier pour l'élaboration de nouveaux programmes de lycée dont le SNES-FSU demande la mise en chantier.

► *Suite de la page 3*

Le SNES-FSU a voté contre ces programmes qui ont recueilli un avis défavorable du Conseil supérieur de l'Éducation.

Les demandes du SNES-FSU

Le SNES-FSU demande l'introduction de repères annuels dans les programmes dès la rentrée 2016 et une mise en œuvre progressive.

Des documents d'accompagnement sont par ailleurs indispensables pour préciser les contenus notionnels : ils sont en cours de rédaction et devraient être publiés d'ici le mois de mai, ce qui est particulièrement tardif ; le SNES-FSU souhaite qu'ils soient des outils professionnels proposant en particulier des exemples non prescriptifs de cours ou de séquences, respectant la liberté pédagogique des enseignant-e-s.



Le SNES-FSU demande que l'administration mette en place un observatoire national comprenant notamment les organisations syndicales représentatives, afin de « permettre aux divers acteurs de contribuer régulièrement à un bilan de la mise en œuvre des programmes » comme la charte des programmes le prévoit. Indispensables pour procéder aux ajustements réguliers nécessaires, il pourrait se nourrir des réflexions d'observatoires académiques.

Réfléchir avec le SNES-FSU

Le SNES-FSU entend poursuivre, avec la profession, sa réflexion sur l'évolution de ces programmes en lien avec sa lutte contre la réforme du collège. N'hésitez pas à contacter les groupes disciplinaires du SNES-FSU, réagir aux analyses et aux propositions de ce document, poser

LE SNES-FSU ET LES CONTENUS D'ENSEIGNEMENT

Le SNES-FSU organise des journées de réflexion disciplinaires nationales et dans les académies qui permettent de débattre des programmes et de leur mise en œuvre : contenus enseignés, pratiques, conditions matérielles...

Sa réflexion s'appuie sur le travail et la confrontation avec des chercheurs, des formateurs, des mouvements pédagogiques... sous des formes variées. C'est ainsi, qu'au-delà de programmes et des pratiques, il travaille par exemple sur la culture commune et la démocratisation, la laïcité, l'évaluation des élèves, l'interdisciplinarité, la notion de compétences... Il est également présent chaque année aux Rendez-vous de l'Histoire de Blois, et ces dernières années au Salon du livre d'histoire des sciences et techniques d'Ivry. Il participe au chantier de réflexion de l'Institut de recherches de la FSU sur les disciplines.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site du SNES : <http://www.snes.edu/Contenus-pratiques-disciplines.html>

une question, participer à une journée de réflexion, ou demander son inscription à une des listes de diffusion disciplinaires : contenus@snes.edu

VALÉRIE SIPAHIMALANI, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE

SANDRINE CHARRIER, SECRÉTAIRE NATIONALE,

RESPONSABLE DU SECTEUR CONTENUS

(1) BO spécial n° 11 du 26-11-2015 : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=33400 et, pour la physique-chimie et les SVT, complément des « repères de progressivité » au BO n° 48 du 24-12-2015 : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=96710

(2) Les documents SNES-FSU remis au CSP :

http://www.snes.edu/IMG/pdf/analyse_projets_programmes_snes_csp_2.pdf

(3) Groupes d'élaboration des projets de programmes.

UNE NOUVELLE PRÉSENTATION DES PROGRAMMES

Ils sont beaucoup plus courts que les précédents programmes et organisés en trois volets :

- **Volet 1** : spécificités du cycle.
- **Volet 2** : contribution essentielle des enseignements et champs éducatifs à l'acquisition du socle commun.
- **Volet 3** pour chaque enseignement et chaque cycle, une même structure en

trois parties : 1) introduction généraliste, 2) déclinaison sous forme d'un tableau des différentes compétences travaillées en lien avec les cinq domaines du socle, toutes deux à destination grand public (fond bleu) ; 3) contenus curriculaires présentés dans un tableau à deux colonnes : l'une contient les « connaissances et compétences associées » à

acquérir et la seconde propose des « exemples de situations, d'activités ou de ressources pour l'élève ». Figurent également dans ce tableau, et différemment suivant les disciplines, des attendus de fin de cycle et des repères de progressivité. Des croisements possibles entre enseignements ont été rajoutés en fin de document.

► **Cette publication présente une analyse des enjeux de chaque discipline et enseignement, une analyse des programmes et de leur évolution et les propositions du SNES-FSU**

Ce dossier a été réalisé par **Grégory Anquetot, Alain Brayer, Thomas Brissaire, Alice Cardoso, Sandrine Charrier, Jean-François Clair, Amar El Farissi, Magali Espinasse, Amélie Hart-Hutasse, Xavier Hill, Amel Imalhayene, Anne-Sophie Legrand, Caroline Magaud, Christophe Magnier, Emmanuelle Mariini, Sonia Mollet, Virginie Pays, José Pozuelo, Claire Richet, Marc Rollin, Julien Savi, Georges Thai** pour le secteur contenus du SNES-FSU et par **Benoît Hubert** pour le SNEP-FSU



LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES

Unique et inter-langues, adossé totalement au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), le nouveau programme ne résoudra en rien les difficultés que rencontraient déjà les collègues avec les anciens. Il va même susciter de nouveaux questionnements légitimes...

Les anciens programmes : un bilan contrasté

Les programmes de 2005, 2007 et 2010 de langues vivantes étrangères et régionales étaient écrits par paliers. Le palier 1 (pour les élèves qui continuaient une LV débutée à l'école et pour les élèves qui commençaient une LV2) portait sur une seule entrée : « Modernité et tradition ».

Cette entrée se déclinait ensuite en notions culturelles : la vie quotidienne, le patrimoine historique, culturel, artistique, littéraire et les repères géographiques. Le palier 2 (pour tous les élèves de LV1 et LV2 mais avec des attendus différents en termes de niveaux du CECRL : B1 pour les

premiers, B2 pour les seconds) portait, lui, sur l'entrée « L'ici et l'ailleurs », déclinée dans les notions voyages, école et société, sciences et science-fiction, langages, découverte de l'autre.

Cette présentation des programmes, bien que déclinée par langue, étrangère ou régionale, n'était pas complètement satisfaisante car elle ne permettait pas d'identifier par année ce qui devait être travaillé avec les élèves, limitant ainsi la continuité dans les apprentissages d'une année à l'autre et du collège au lycée, sans compter qu'elle ne permettait pas d'aller vers une culture commune que le SNES-FSU appelle de ses vœux. Par ailleurs, la liste d'exemples d'interventions possibles, ainsi que des différentes compétences (culturelle et lexicale, grammaticale, phonologique) ressemblait à un catalogue d'idées dans lesquelles il fallait piocher, sans distinguer ce qui était obligatoire de ce qui était facultatif.

Enfin, ils n'étaient pas directement liés au socle commun de connais-

sances et de compétences. Par conséquent, les enseignant-e-s se retrouvaient à « jongler » entre deux prescriptions. Ainsi, s'ils étaient sommés de valider le niveau A2 dans le cadre du DNB, qui impliquait de focaliser sur tel aspect du programme plutôt qu'un autre, les enseignant-e-s devaient aussi « faire » le programme, nettement plus complet et ambitieux pour préparer sérieusement les élèves au lycée.

Le point positif de ces anciens programmes est qu'ils décrivaient les aspects liés à chaque langue (grammaire, phonologie...) et avaient intégré le CECRL, c'est-à-dire que celui-ci ne venait pas piloter entièrement les programmes. Autrement dit, à travers les programmes, étaient visés tel ou tel niveau du CECRL mais celui-ci n'était pas la prescription supérieure aux programmes.

Programmes, socle et CECRL se côtoyaient donc sans forcément se superposer ou s'interpénétrer, ce qui demandait une certaine gymnastique intellectuelle aux enseignant-e-s.

Les nouveaux programmes : un changement d'esprit ?

Les nouveaux programmes obéissent à une logique différente : ils sont désormais directement pilotés par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture qui a totalement intégré les paliers du CECRL dans sa partie consacrée aux LVER (langues vivantes étrangères et régionales).

→ Du socle...

Dire que le socle pilote les programmes n'est pas sans conséquences car cela revient à dire que les programmes sont une opérationnalisation de celui-ci. Le premier problème est que les LVER sont exclues de fait (cf. tableaux du programme) du domaine 4 du socle qui porte sur les systèmes naturels et techniques. Si cela peut sembler logique, il est intéressant de pointer la contradiction car le ministère rappelle dans l'article 1 du décret sur le socle que « *Les objectifs de connaissances et de compétences de chaque domaine de formation et la contribution de chaque discipline ou enseignement à ces domaines sont déclinés dans les programmes d'enseignement prévus à l'article L. 311-1 et suivants* ». Par ailleurs, concernant les LVER dans le domaine 1 du socle (« les langages

pour penser et communiquer »), on peut lire : « *L'élève pratique au moins deux langues vivantes étrangères ou, le cas échéant, une langue étrangère et une langue régionale. Pour chacune de ces langues, il comprend des messages oraux et écrits, s'exprime et communique à l'oral et à l'écrit de manière simple mais efficace. Il s'engage volontiers dans le dialogue et prend part activement à des conversations. Il adapte son niveau de langue et son discours à la situation, il écoute et prend en compte ses interlocuteurs. Il maîtrise suffisamment le code de la langue pratiquée pour s'insérer dans une communication liée à la vie quotidienne : vocabulaire, prononciation, construction des phrases ; il possède aussi des connaissances sur le contexte culturel propre à cette langue (modes de vie, organisations sociales, traditions, expressions artistiques...)* ». Si nous ne pouvons que saluer la référence à deux langues, y compris régionales, l'insistance sur la vie quotidienne de l'élève interroge : est-ce qu'un cours de LVER ne doit aborder que cette dimension ? Nous voyons bien là que le socle a repris les objectifs des premiers paliers du CECRL.

→ ... au CECRL

En effet, le Cadre européen comporte six niveaux d'acquisition d'une langue

(du A1 au C2) qui renvoient à six niveaux d'apprentissage de celle-ci. Les nouveaux programmes de collège considèrent que, *a minima*, le niveau A2 devra être atteint en LV1 dans toutes les activités langagières (compréhension et expression orales et écrites) et que le niveau A2 dans deux des cinq activités langagières devra être atteint en LV2 en fin de cycle 4 (qui comprend Cinquième, Quatrième et Troisième). Jusqu'à maintenant, le niveau A2 était attendu dans les deux LVER au DNB.

Sur le plan des contenus, le fait que les programmes soient guidés par le CECRL implique une focalisation sur la réalité quotidienne de l'élève (nommé « utilisateur élémentaire » dans le Cadre), étant donné que les niveaux A1 et A2 visés portent sur « *des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail)* » [CECRL, chapitre 3.3].

→ Quid des paliers et des thématiques ?

L'autre nouveauté est que le programme est réduit à un texte unique pour toutes les langues, dont les contenus sont répartis sur un cycle de trois ans, sans repères annuels, et non plus sur les deux paliers qui existaient dans les anciens programmes. En revanche, des entrées thématiques demeurent, bien qu'ayant un peu changé. Au cycle 3 (CM1, CM2, Sixième), les thèmes retenus sont : la personne et la vie quotidienne, les repères historiques, géographiques et culturels et l'imaginaire. Au cycle 4, il s'agit de : langages, école et société, voyages et migrations, rencontres avec d'autres cultures. Si ces thématiques ressemblent fort à celles des anciens programmes, elles guideront donc sans aller vers une culture commune : tout-e-s le enseignant-e-s



les traiteront, certes, mais sans indications annuelles, les thématiques seront traitées très différemment d'un établissement à l'autre, voire d'un collègue à l'autre, empêchant par là d'arriver à un bagage culturel commun, nécessaire à la poursuite des études au lycée.

→ Des points communs avec la réforme des programmes de lycée de 2010 ?

Cela n'est malheureusement pas nouveau : c'est le même esprit qui avait guidé l'écriture des programmes de lycée en 2010 : programme inter-langues unique et évaluation par paliers du CECRL au baccalauréat. L'autre point commun avec les programmes de lycée, c'est la volonté d'introduire des thématiques à travailler en classe ; thématiques communes à toutes les langues qui, comme au lycée, risquent de conduire à une certaine lassitude par effet répétitif.

Quelle place pour l'étude de la langue ?

Le choix d'un programme unique inter-langues a une conséquence importante : les aspects linguistiques et culturels se trouvent minorés, ce qui est un comble pour des linguistes ! Or, si les anciens programmes pouvaient être critiqués pour leur volume trop important et leur description trop détaillée, l'excès inverse n'est pas meilleur. Ainsi, dans le nouveau programme pouvons-nous lire au cycle 4 qu'il faut étudier le « *Groupe verbal : expression du présent, du passé, de l'avenir. Modaux. Passif. Construction des verbes* ». Tout cela sans autre indication : à l'enseignant-e de placer le curseur et les exigences où il-elle le souhaite et de décider, par année, comment traiter chaque aspect de la langue citée dans le programme. Or, le SNES-FSU porte l'idée, rappelée lors des consultations ministérielles, que



la logique de non-prescription qui existait dans les anciens programmes pouvait aller de pair avec des repères annuels (étude de temps verbaux précis, apprentissage du lexique d'un champ culturel donné...) dans les programmes. Par exemple, dire que tel aspect linguistique ou culturel doit être absolument traité à tel niveau du collège n'empiète en rien sur la liberté pédagogique qui consiste à choisir la manière de traiter la question commune.

Par ailleurs, les repères de progressivité inscrits dans le nouveau programme et qui sont censés aider l'enseignant-e dans sa progression linguistique se réduisent aux niveaux du CECRL, donc n'apportent rien de plus que ce qu'on peut lire dans le CECRL lui-même. L'enseignant-e risque, comme précédemment, de se retrouver bien seul-e face à ses choix...



Nous ne pouvons donc que regretter que les amendements du SNES-FSU qui réaffirmaient que les langues vivantes sont un système linguistique à étudier, que la langue et la culture sont indissociables, que les niveaux du CECRL ne constituent pas des repères de progressivité suffisants, n'aient pas été repris.

Vers une DNL au collège ?

Au cycle 4, une nouveauté supplémentaire apparaît : l'introduction d'une DNL (discipline non linguistique), comme en section européenne au lycée jusqu'à maintenant. Si le programme ne dit rien de son organisation, le ministère répond que celle-ci pourrait se faire via les EPI (Enseignements pratiques interdisciplinaires). Outre le fait que le SNES-FSU attend toujours le bilan des DNL au lycée, il ne peut qu'être dubitatif concernant le recrutement et la formation des personnels qui y interviendraient, surtout dans le cadre des EPI qu'il conteste.

Les LVER dans la nouvelle structure du collège et du DNB

L'impact de la réforme du collège - qui supprime les classes bilangues et les sections européennes - sur l'enseignement des langues vivantes est considérable.

→ Enseigner et évaluer les LVER

L'écriture du programme unique en cycles, ainsi que la modification des horaires d'enseignement (passage à 2,5 heures en LV2 dès la Cinquième) vient modifier le contenu du cours et la gestion du programme pour un certain nombre de collègues. En effet, comment les 2,5 heures vont-elles être réparties ? 2 heures une semaine et 3 heures l'autre ou des cours ramenés à 45 minutes, comme semblent le souhaiter déjà certains IA-IPR et chefs d'établissement ? Quant aux élèves étudiant une langue régionale depuis le primaire, quel niveau du CECRL est attendu et comment gérer l'hétérogénéité des niveaux dans les classes ?

Concernant l'évaluation de la LV2 au cycle 4, l'attendu de validation de seulement deux activités langagières sur cinq va poser problème, comme feu le niveau A2 au DNB.

Sans cadrage sur les activités, leurs modalités d'évaluation (étant donné qu'aucune épreuve n'est prévue au DNB) risquent d'être compliquées et pourraient aboutir à des nombreuses inégalités. En effet, à qui le choix sera-t-il laissé ? À l'enseignant-e, à l'élève, à la famille ? Par ailleurs, sur le plan pédagogique, ça ne tient pas car dissocier les activités langagières, au point d'en évaluer seulement deux sur cinq est peu pertinent. La langue est un tout, la compréhension et l'expression fonctionnant dans un va-et-vient constant.

→ LVER et EPI

Les exemples d'EPI, dans le programme, sont très liés aux TICE, au monde professionnel ou au développement durable. La question de la place de l'apprentissage de la langue elle-même reste posée car mis à part le travail intéressant de comparaison entre les langues qui y est proposé, notamment dans l'objectif de renforcer le français langue maternelle, rien n'est dit sur l'usage de la LVER : la langue ne sera-t-elle qu'un outil de communication dans l'EPI ou un objet d'étude ? Le pire est à craindre en termes d'exposition des élèves à la LVER puisqu'il est écrit dans les programmes du cycle 4 : « Pour chaque EPI et notamment "Sciences, technologie et société", "Corps, santé, bien-être et sécurité", les projets et activités peuvent être menés pour partie dans la langue cible ». Par conséquent, le temps accordé à l'EPI se fera au détriment de la pratique de la LVER car un travail en EPI ne peut pas se substituer à un cours de langue qui, en ciblant les aspects linguistiques et culturels de la langue étudiée, est une pratique de la langue et non sa simple utilisation comme outil.



→ Enseignement de complément et bilangues de continuité

À ce jour, des questions restent sans réponse. Par exemple, quel programme pour les bilangues de continuité et les langues régionales commencées en primaire, notamment dans la filière bilingue ? Que proposer aux élèves qui étudient une langue en enseignement de complément, langue parfois étudiée en primaire, stoppée en Sixième puis reprise en Cinquième ? Qui bénéficiera vraiment de la bilangue de continuité et dans quelles conditions ? La circulaire sur **la carte des langues** qui est parue n'y répond pas non plus.

À vouloir trop simplifier les choses, le nouveau programme et la réforme du collège ont oublié combien la situation des LVER est riche et complexe.

Les autres questions qui restent en suspens

Afin d'aider les enseignant-e-s à s'appropriier le programme et surtout à le décliner dans la langue qu'ils/elles enseignent, des documents d'accompagnement sont nécessaires. Ceux-ci devront donner des indications plus claires sur les aspects linguistiques à

étudier (phonologie, structures grammaticales, conjugaison...), proposer des pistes de découpage annuel des programmes de cycles, éclairer sur la liaison primaire-Sixième, d'autant que l'on sait les difficultés d'enseignement des LVER dans le premier degré, proposer des séquences qui prennent en compte tous les aspects du programme, éclairer sur les articulations entre les classes et les niveaux. Le SNES-FSU est intervenu régulièrement pour qu'il y ait un document d'accompagnement par langue. Le ministère s'y est engagé.

Néanmoins, de nombreuses questions demeurent sans réponse dans ces programmes et il n'est pas dit que des documents d'accompagnement y répondront. Par exemple, quelle articulation est prévue entre la classe de Troisième et celles de Seconde ? En effet, si le cycle 3 et le conseil école-collège sont, selon le ministère, une réponse pour assurer la continuité entre ces deux niveaux, quid du lycée ? Or, un des objectifs premiers de la classe de Troisième est de préparer sérieusement les élèves à leur poursuite d'études au lycée général, technologique ou professionnel. Que feront donc les collègues de Seconde avec des élèves validés dans des activités langagières différentes en LV2 et ayant suivi tout au long du collège des programmes de cycle qui ne permettront pas de créer une culture commune ? Devront-ils se charger d'une « remise à niveau ». Si oui, comment et avec quels moyens ? L'échec des groupes de compétences a montré la difficulté de remédier aux situations diverses et variées des élèves arrivant au lycée. ▶

→ Pour lire l'introduction générale

→ Pour retourner au sommaire



POUR SE SYNDIQUER

ADHÉREZ EN LIGNE sur www.snes.edu

Vous avez la possibilité de renseigner et éditer votre bulletin d'adhésion, l'imprimer pour le remettre au trésorier de votre établissement ou payer en ligne si vous le souhaitez.

cliquez sur « **Adhérez au SNES** »



ou flashez :



Bulletin d'adhésion

Coupon à remettre au représentant du SNES-FSU de votre établissement ou à envoyer au siège du SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13

Date de naissance _____

Sexe : masculin féminin

NOM _____

PRÉNOM _____

Résidence, bâtiment, escalier _____

N° et voie _____ Lieu-dit - Boîte postale _____

Rue _____

Code postal _____ Localité _____

Nom et adresse de l'établissement _____

Le SNES-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents. La cotisation peut être mensualisée en 10 prélèvements en parvenant au SNES avant le 15 octobre. Elle donne droit à un crédit d'impôt de 66 % de son montant dont bénéficient tous les adhérents, qu'ils soient imposables ou non.